

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/173 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE DEUX POLES DE LA MEMOIRE COMBATTANTE EN CORSE, L'UN A BASTIA ET L'AUTRE A AJACCIO

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-quatre septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme NATALI Anne-Marie à Mme GUERRINI Christine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme RUGGERI Nathalie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SANTINI Ange à M. SUZZONI Etienne
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 56,
- VU** la motion déposée M. Etienne BASTELICA au nom du groupe « Elus Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que, dans le cadre de la Révision Générale des politiques Publiques (RGPP), le Ministère de la Défense envisage de remplacer les deux postes de délégués départementaux à la mémoire combattante par un poste unique de coordonateur régional basé à Bastia,

CONSIDERANT l'importance des pôles mémoire au sein du monde combattant (perpétuer la mémoire au sein des nouvelles générations, organisation de cérémonies et commémorations, ...),

CONSIDERANT que les autres régions bénéficient de deux coordonateurs,

CONSIDERANT que la dispersion des monuments ajoutée à la topographie de la Corse ne permettrait pas à un seul agent d'assurer avec efficacité les différentes missions concernées,

CONSIDERANT l'importance des Associations d'Anciens Combattants tant en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse,

CONSIDERANT l'importance, pour le monde combattant, du site d'Ajaccio où se trouvent, notamment, le stock le plus important d'archives, les musées Fesch et A Bandera ainsi que les mémoriaux les plus significatifs,

CONSIDERANT qu'Ajaccio regroupe les autorités ainsi que le siège des administrations appelées à être sollicités par le Monde Combattant,

CONSIDERANT que la Déléguée à la Mémoire de la Corse-du-Sud est en poste à Ajaccio depuis plus de cinq ans et que la Commission Mémoire concernée s'est prononcé, à l'unanimité, pour le maintien du pôle mémoire ainsi que de la déléguée actuelle à Ajaccio,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE le maintien de deux pôles de la mémoire combattante en Corse, l'un à Bastia et l'autre à Ajaccio.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse pour engager les démarches nécessaires au maintien des deux pôles précités ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 septembre 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI